

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

a) et b)

Affaires extérieures Canada	24	
Approvisionnements et Services Canada		100
Conseil économique du Canada	125	
Consommation et Corporations Canada		6
Énergie, Mines et Ressources Canada		110
Environnement Canada	67	
Santé et Bien-être social Canada		668
Travaux publics Canada	7	
Revenu Canada, Douanes et Accise		10

LES ÉTUDIANTS CANADIENS SOURDS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ
GALLAUDET

Question n° 367—**M. Young:**

1. Des étudiants canadiens sourds sont-ils actuellement inscrits à l'Université Gallaudet de Washington, D.C., et, dans l'affirmative, a) combien, b) quels sont leurs frais annuels (i) de scolarité (ii) de résidence, c) reçoivent-ils du gouvernement ou, à la connaissance de celui-ci, de quelque gouvernement provincial, une aide financière destinée à couvrir les frais de fréquentation de cet établissement, d) quel est le coût total de l'éducation qu'ils y reçoivent et de quelles sources provient l'argent nécessaire à cette fin?

2. Des étudiants canadiens sourds sont-ils actuellement inscrits dans les universités canadiennes et, dans l'affirmative, a) combien, b) quel genre d'aide financière leur est fournie, c) le gouvernement leur fournit-il une aide financière et, dans l'affirmative, combien cette aide coûte-t-elle au total, par année?

L'hon. Lucien Bouchard (secrétaire d'État du Canada): 1. Oui. a) 134, b) (i) 1 700 \$ US par semestre, (coût moyen); (ii) 1 650 \$ US par semestre, (coût moyen).

c) Selon l'Université Gallaudet, la plupart de leurs étudiants canadiens reçoivent des fonds du Programme de réadaptation professionnelle des invalides (PRPI), un programme fédéral-provincial à frais partagés administré par Santé et Bien-être social Canada. Ces étudiants peuvent aussi recevoir de l'aide du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), des bourses, des prêts et des subventions des provinces.

d) Les coûts varient selon le cours suivi par chaque étudiant. En moyenne, les coûts s'élèvent à 12 000 \$. Les sources de financement sont: l'individu ou sa famille, le PRPI, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) du Secrétaire d'État, les bourses, les prêts et les subventions des provinces.

2. Oui.

a) Le nombre précis d'étudiants sourds n'est pas connu. Dans un sondage effectué en 1984, le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive a recensé 35 étudiants ayant une déficience auditive profonde et qui ont demandé des services auxiliaires dans une université.

b) L'aide financière leur est fournie par le PRPI, le PCPE, les bourses, les prêts et les subventions des provinces.

c) L'aide fédérale provient du PRPI et du PCPE. Les dépenses totales ne sont pas ventilées par groupe spécifique.

N.B. Ces renseignements concernent les étudiants ayant besoin de services spéciaux. Ils ne tiennent pas compte de ceux qui ne déclarent pas leur surdité ou qui ne demandent pas de services spéciaux.

[Traduction]

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 352 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question n° 352 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES FONDS ACCORDÉS À DES ORGANISATIONS INDO-
CANADIENNES

Question n° 352—**M. Riis:**

Au cours des quatre dernières années, des organisations indo-canadiennes ont-elles reçu des fonds du gouvernement et, dans l'affirmative, pour chaque année, quelles sont-elles et, dans chaque cas, quelles sommes ont-elles reçues?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Hawkes: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-82, prévoyant l'enregistrement des lobbyistes, dont un comité législatif a fait rapport avec propositions d'amendements.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, avant la période des questions, je parlais de la motion n° 2. On m'a informé que cette motion sera déclarée irrecevable parce qu'elle constitue un ajout au projet de loi.